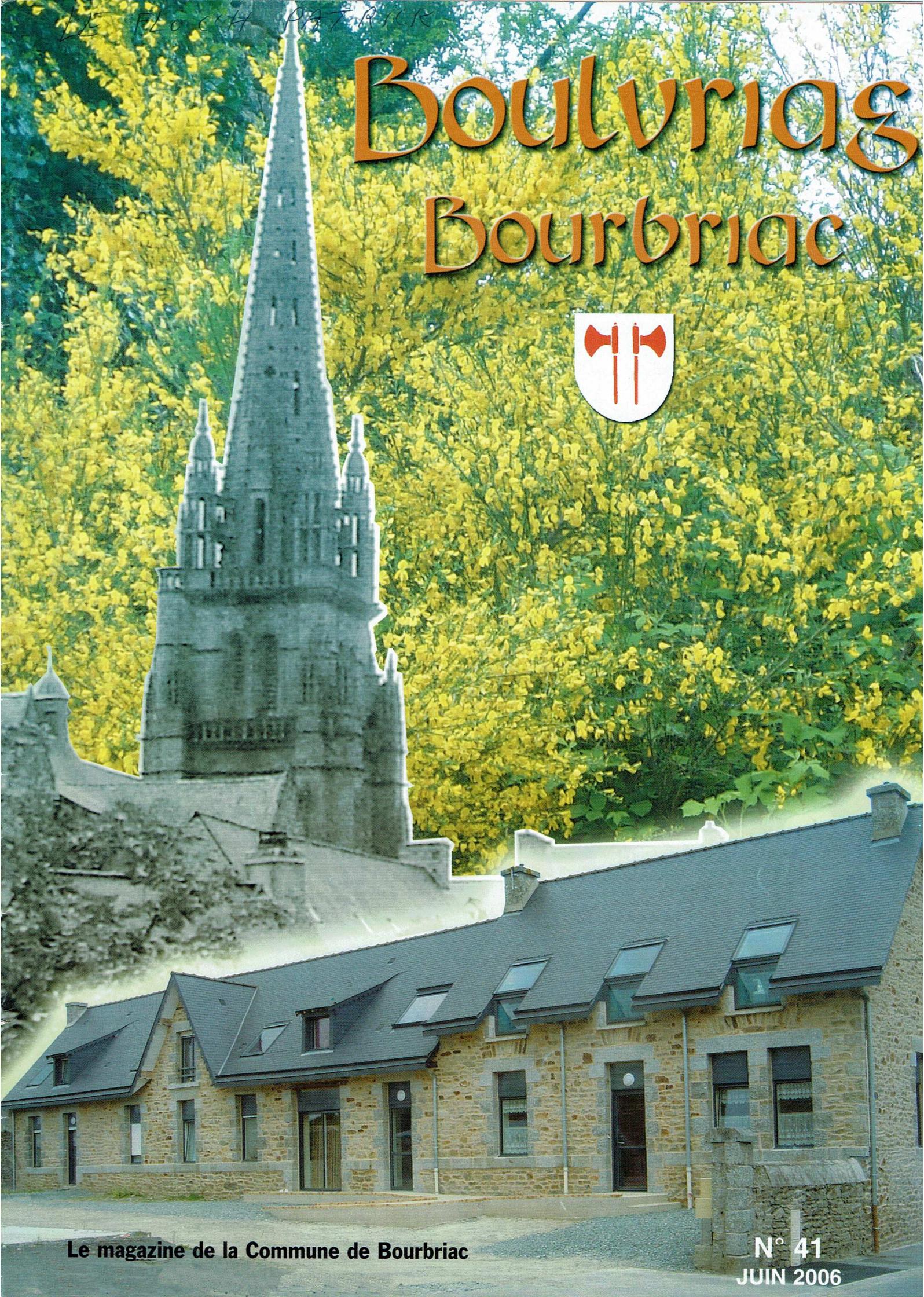


LE FLOCH PATRIK

# Boulvriac Bourbriac



# Annuaire municipal

<b>Mairie de Bourbriac</b> ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 le samedi matin de 9 h à 12 h	Téléphone Télécopie	02 96 43 40 21 02 96 43 60 17
<b>Bibliothèque municipale</b> ouverte le mardi de 9 h 30 à 11 h 30, le mercredi de 16 h à 18 h, le vendredi de 16 h 30 à 19 h et le samedi de 10 h à 12 h.	Téléphone	02 96 43 62 25
<b>Communauté de Communes</b> Ouverte les lundi, mardi jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30	Téléphone Télécopie	02 96 43 60 11 02 96 43 69 98
<b>Service d'aide au maintien à domicile (S.A.M.A.D.)</b> bureau ouvert de 8 h 30 à 12 h et après-midi sur rendez-vous - Fermé le samedi	Téléphone Télécopie	02 96 43 49 28 02 96 43 49 29
<b>Assistants sociaux : sur rendez-vous - M. S. A.</b> Centre médico-social de Guingamp et Régime général	Téléphone Téléphone	02 96 40 10 40 02 96 40 10 30
<b>Déchetterie</b> - ouverte le lundi de 13 h 30 à 17 h 30 les mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.	Téléphone	02 96 43 64 91
<b>Office de Tourisme (OUVERT DU 20 JUIN AU 16 SEPTEMBRE)</b>	Tél./Fax	02 96 43 46 03
<b>Association pour l'intervention auprès des malades et handicapés</b> A.P.I.A.M.H. accueillir, conseiller, informer, aider, agir et défendre 2, Place du Vally 22200 Guingamp - Perm. : mairie de Bourbriac 3 <sup>ème</sup> lundi du mois de 14 h 30 à 16 h sans rendez-vous	Téléphone Portable	02 96 44 41 08 06 63 80 36 59
<b>C.P.A.M.</b> - Permanence tous les lundis de 11 h 00 à 12 h 30		
<b>Gendarmerie</b> ouverture bureau : lundi 8 h 00 à 12 h 00 - jeudi et samedi : 14 h 00 à 18 h 00	Tél. OU	02 96 43 40 18 17
<b>Perception</b> - Ouverture du bureau : mardi et jeudi de 9 h à 11 h 45	Téléphone	02 96 43 40 33
<b>Sous Préfecture de Guingamp</b> Renseignements relatifs aux démarches administratives	Téléphone Téléphone	02 96 40 16 40 08 21 50 30 22

## Les tarifs 2006

### Salle de la vallée des Forges

Activités	Organisation Locale	Organisation extérieure
Bal - fest noz - Fest Deiz	253,03 €	383,20 €
1 repas avec cuisine	336,67 €	418,20 €
2 repas avec cuisine	416,62 €	522,75 €
1 week-end avec cuisine	521,17 €	583,38 €
Grande salle sans cuisine pour buffet	253,03 €	271,83 €
Grande salle sans cuisine pour assemblée et congrès	208,59 €	253,03 €
Petite salle pour réunion	Gratuit	64,84 €
Petite salle sans cuisine pour buffet	83,64 €	125,98 €
Grande salle pour arbre de Noël	gratuit	125,98 €
Grande salle pour séance culturelle avec entrées payantes	125,98 €	208,59 €
Grande salle pour loto	253,03 €	271,83 €
Concert	647,19 €	
Réveillon dansant	522,75 €	
Fest Noz de fin d'année	383,20 €	
Marchands ambulants	sans élec. 20,91 €	avec élec. 29,27 €
Salle communale de St-Houarneau	83,64 €	
Les cautions demandées seront du même montant que celui de la location		

### Tarifs divers

<b>Cantine scolaire municipale</b>		
Enfants (Maternelle)	2,26 €	
Enfants (Primaire)	2,54 €	
Adultes	5,26 €	
<b>Garderie - le soir</b>	0,87 € / heure	
payable à la 1/2 heure - Tarif minimum 5 €/Trim.		
<b>Bibliothèque</b>		
Internet	Gratuit	
Cassettes - CD	6,50 € / an	
Livres	8,20 € / an	
<b>Redevance assainissement</b>		
par m <sup>3</sup> d'eau consommé	1,44 €	
<b>Taxe de raccordement aux égouts</b>	750,00 €	

### Concessions cimetière

30 ans	106,14 €
50 ans	191,73 €

### Colombarium

15 ans	173,38 €
Plaque	86,72 €

# Sommaire

## INFOS

II

Annuaire Municipal	II <sup>e</sup> COUV
Tarifs salle des Forges	II <sup>e</sup> COUV

## ÉDITO

1

## ÉTAT-CIVIL

2/3

Naissances	2
Mariages	3
Décès	3

## CONSEILS MUNICIPAUX

4/15

## LE BUDGET COMMUNAL 2006

16/III

Le budget	16
Graphiques	III

## LES TRAVAUX EN 2006

8/9

## SALLE DES FORGES

IV

Photos de couverture :  
Logements locatifs Hent Garenn  
réhabilitation des anciens haras

Rédaction :  
Commission Information  
et communication  
de l'équipe municipale de Bourbriac

Imprimerie et mise en page :  
Impressions du Trieux - Runan  
Tél. 02 96 95 32 71

ÉDITO

Les démographes observent depuis quelques années des mutations sensibles concernant la population de notre pays.

Durant de nombreuses décennies le monde rural s'est dépeuplé, une grande partie de ses forces vives étant « aspirée » par les grandes agglomérations urbaines et les bassins d'emplois.

Il apparaît aujourd'hui que ce mouvement s'est ralenti, voire inversé parfois.

Dans la mesure où les usagers sont en capacité d'accéder aux services, commerciaux et publics, aux soins, aux nouvelles technologies de communication, à l'éducation, aux sports, à la culture, nombreux sont ceux qui privilégient désormais les villes moyennes et les campagnes.

L'enjeu de notre développement passe, entre autres, par la réalisation d'équipements et l'offre de services aux habitants de nos territoires comme à ceux qui souhaitent venir y vivre. A travers les investissements proposés en 2006 comme à travers ceux réalisés depuis plusieurs années c'est ce qu'aspire à faire, à son échelle, le budget de la commune de Bourbriac...

Puisse-t-il permettre le développement harmonieux et pour tout dire durable de notre commune.

La Municipalité



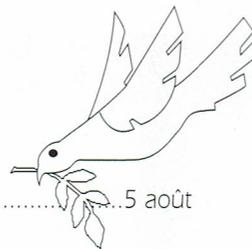
## NAISSANCES

- **L'HERMITE Alicia**  
L'HERMITE Jérôme et Julie, 3, rue de l'Armor
- **RINGOT Pierre**  
RINGOT Fabrice et Catherine, Felhan
- **LE COCQUEN Mélissa**  
LE COCQUEN Florent et MOISAN Céline, Pors Gouriou
- **BANKS Louis Vincent**  
BANKS Gary et Ruth, Felhan
- **LE CAËR Alexandre Valentin**  
LE CAËR Pascal et LE MEN Guylaine, Rest Vian
- **SQUIBAN Lilou**  
SQUIBAN Pascal et Virginie, 11 rue de l'Armor
- **SÉRANDOUR Johan**  
SÉRANDOUR Daniel et LE CORFEC Katia, Kerlo Vraz
- **LE PIVERT Loeiz**  
LE PIVERT Christophe et COSSON Christelle, Le Scoassel
- **KÉRAVIS Margaux**  
KÉRAVIS Ollivier et COATRIEUX Anne-Valérie, Rubertel
- **RIBOURDOUILLE Gaétan**  
RIBOURDOUILLE Xavier et Sabrina, 11 Hent Garenn
- **GUILLOU Clément**  
GUILLOU Pierrick et GUILLERME Fabienne, Kériou Langoat
- **LE CAM Dylan**  
LE CAM Roland et Carine, Logoray
- **CONNAN Rose-Laura**  
CONNAN Jacques et LÉPY Isabelle, Kerflec'h
- **LARHANTEC Léonie**  
LARHANTEC Éric et Angélique, Koat Nestic
- **ÉGU Tiffanie**  
ÉGU Benjamin et GUYOT Karine, 9 rue d'Avaugour
- **DURFORT Léna Irène Georgette**  
DURFORT Dominique et CONNAN Isabelle, Keranflec'h
- **CLÉMENT Anna**  
CLÉMENT Thierry et Fabienne, Restancornou
- **LE BASTARD Yaëlle**  
LE BASTARD Roparz et Anne, Pont Ider
- **SIMON Candice Emma Éliisa**  
SIMON Bruno et Marie, 42 rue de Goas ar Mogn
- **OMNÈS Laurianne Marie Germaine**  
OMNÈS Bruno et LE FOLL Sandra, Allée Koat Men
- **GIRARD-MAHÉ Anouk**  
GIRARD Yann et MAHÉ Rozenn, 24 rue de Koat Liou

## MARIAGES

- **L'HERMITE Jérôme**  
et **ORVAN Julie**, 3 rue de l'Armor.....9 avril
- **BRIEND Fabrice Marie Ange Louis**  
et **BRUYÈRE Sophie Hélène Rose**, Pen ar Hoat.....30 avril
- **MAHÉ Fabrien** et **LE NY Sophie Marie Pierre**,  
Logoray.....28 mai
- **DUVAL Frédéric**, 3 Kerbost Grâces  
et **STÉPHAN Sandrine**, 20 Koat Liou Bourbriac.....4 juin
- **COAT Sébastien**, 5 rue des Fontenelles Plélan le Petit  
et **LE COUSTER Gaëlle Marie**, rue de Tournemine..18 juin
- **GUÉRIN Mickaël Jacques Michel**  
et **EGU Jennifer Marie Louise**, 28 rue d'Avaugour..18 juin
- **STÉPHAN Gilbert**  
et **LOZAC'H Martine Chantal**, Guerzanguérit.....16 juillet

- **LARMET Nicolas**  
et **BOUILLENNEC Lydia**, Pen ar Hoat.....5 août
- **COATRIEUX Laurent Frédéric Marcel**  
et **CHEVANCE Stéphanie**, Pen ar Hoat.....19 août
- **AUFFRET Didier**, Lesléguer Loguivy-Plougras  
et **JOUAN Elisabeth Ty Prit**.....20 août
- **LE YONDRE Xavier Marcel**,  
4, Mané Gouelo Landaul (56)  
et **THEFO Karina**, Lotissement de Koat Liou .....1<sup>er</sup> octobre
- **MAHÉ Thierry Jean Marcel**  
et **BERTRAND Fabienne**, 9 rue de l'Armor .....15 octobre
- **CORMIER Alfred Marie Bernard**  
et **GUILLOU Édith Lucienne Claude**,  
4 rue de Goas ar Mogn.....12 novembre
- **GUINET Francis Robert**  
et **GIOAN Séverine**, Pen ar Vern.....22 décembre



## DÉCÈS

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| ▪ <b>LE BONNIEC Albert Louis Marie</b>                    | Foyer-Logements                    |
| ▪ <b>KERVERN Veuve RECEVEAUX Yvonne Marie Angélique</b>   | Foyer-Logements                    |
| ▪ <b>LE GOFF Épouse LARMET Madeleine Marie Eugénie</b>    | 30, rue Tournemine                 |
| ▪ <b>LE GRAËT Eugène</b>                                  | Logoray                            |
| ▪ <b>LE BARS Veuve THORAVAL Marie Eugénie</b>             | Foyer-Logements                    |
| ▪ <b>LE BRETON Veuve BOURGÈS Anne Marie Bernadette</b>    | 2, rue de Goas ar Mogn             |
| ▪ <b>CONNAN Veuve BOURGÈS Henriette</b>                   | Foyer-Logements                    |
| ▪ <b>LARMET Eugène Ange-Marie</b>                         | 30, rue de Tournemine              |
| ▪ <b>PRIGENT Jean-Baptiste</b>                            | Foyer-Logements                    |
| ▪ <b>CHATTON Veuve LE FLOC'H Maria Marie Louise</b>       | Foyer-Logements                    |
| ▪ <b>GUILLERM Jean-Yves Pierre</b>                        | 36, rue de l'Armor                 |
| ▪ <b>THORAVAL Veuve LALLANOU Agnès</b>                    | La Villeneuve Cité                 |
| ▪ <b>PIN Veuve LEQUEFFRINEC Léontine Marie Joseph</b>     | Foyer-Logements                    |
| ▪ <b>SIVY Victor Marie</b>                                | Foyer-Logements                    |
| ▪ <b>LASBLEIZ Gérard Paul Yves</b>                        | 28, rue de Goas ar Mogn            |
| ▪ <b>PRIMA Louis Marie</b>                                | Ty Glas                            |
| ▪ <b>GUILLAUME Épouse JÉGOU Louise</b>                    | Logoray                            |
| ▪ <b>KÉRAVIS Marcel Pierre</b>                            | Restancornou                       |
| ▪ <b>LE COCQ Maurice</b>                                  | Nec'h Bian                         |
| ▪ <b>RACQUE Gérard Albert Georges</b>                     | 23, rue Jean Bart 92400 Courbevoie |
| ▪ <b>GUÉGUEN Henri René Louis</b>                         | Kériot                             |
| ▪ <b>LE GOFF Roger François Marie</b>                     | Kermoal                            |
| ▪ <b>LUBIN Veuve MAHÉ Ambroisine Marcella Anne</b>        | Kératret                           |
| ▪ <b>MAGOUROU Veuve LE COCQUEN Louise Maria Augustine</b> | Rue de Koat Liou                   |
| ▪ <b>LE FLOHIC Thomas</b>                                 | Foyer-Logements                    |
| ▪ <b>LE BIZEC Eugène Francis Yves Marie</b>               | Les Forges                         |
| ▪ <b>LE CLEC'H Épouse BRUNOT Marie France Renée</b>       | Le Vern                            |
| ▪ <b>ROLLAND Émile Marie Augustin</b>                     | Logoray                            |
| ▪ <b>SÉLÉBARD Jean Hubert</b>                             | Foyer-Logements                    |
| ▪ <b>SICCA Veuve RIOU Solange Marguerite Marie</b>        | Foyer-Logements                    |
| ▪ <b>LAHELLEC Épouse RANNOU Marie Florentine</b>          | Lotissement de la Villeneuve.      |



# Conseils municipaux

Réunion du 28 janvier 2005

## A - VOIRIE - URBANISME

### 1) Aménagement de la rue de Koat Liou et de la rue Hent Glaz

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le projet d'aménagement des rues Koat Liou et Hent Glaz proposé par la D.D.E. dont le montant s'élève à la somme de 335 910.50 € H.T.
- sollicite la subvention du Conseil Général dans le cadre de **l'aide à l'utilisation du granit**.

### 2) Alimentation Basse Tension et Eaux Pluviales (BT/EP) de la rue Koat Liou

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor concernant les travaux d'alimentation basse tension et éclairage public à réaliser pour la rue de Koat Liou. Les estimations financières sont les suivantes :

#### 1-Effacement de réseau basse tension

149.000 € T.T.C. (75 % du coût T.T.C. est pris en charge par le Syndicat jusqu'à 150.000 €, 55 % de 150.000 à 230.000 € T.T.C.) reste à la charge de la commune **37.250 € T.T.C.**

#### 2-Réseau éclairage public

45.000 € T.T.C. (55 % du coût T.T.C. est pris en charge par le Syndicat avec un plafond annuel de 55.000 € T.T.C.) reste à la charge de la commune **22 500 € T.T.C.**

#### 3-Réseau téléphonique

Génie Civil : .....17.000 € T.T.C.  
Câblage : .....6.000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet.

### 3) Alimentation BT/EP de la rue de Pont Jilez

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor concernant les travaux d'alimentation basse tension et éclairage public à réaliser pour la rue de Pont Jilez. Les estimations financières sont les suivantes :

#### Effacement de réseau basse tension

16.000 € T.T.C. (75 % du coût T.T.C. est pris en charge par le Syndicat jusqu'à 150.000 €, 55 % de 150.000 à 230.000 € T.T.C.) reste à la charge de la commune **4 000 € T.T.C.**

#### Réseau éclairage public

10.000 € T.T.C. (55 % du coût T.T.C. est pris en charge par le Syndicat avec un plafond annuel de 55.000 € T.T.C.) reste à la charge de la commune **5 000 € T.T.C.**

#### Réseaux téléphoniques

Génie Civil : .....4 000 € T.T.C.  
Câblage : .....1.000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet.

### 4) Aménagement éclairage public Villeneuve Cité

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor concernant les travaux d'aménagement d'éclairage public à réaliser pour la Villeneuve Cité. L'estimation financière est la suivante :

#### Réseau éclairage public

16 400 € T.T.C. (50 % du coût T.T.C. est pris en charge par le Syndicat avec un plafond annuel de 55 000 € T.T.C.) reste à la charge de la commune **8 200 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal, approuve le projet et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y référant.

### 5) Aménagement éclairage public Lotissement de Pen ar Hoat

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor concernant les travaux d'aménagement de la deuxième phase de l'éclairage public à réaliser pour le lotissement de Pen Ar Hoat. L'estimation financière est la suivante :

#### Réseau éclairage public

26 000 € T.T.C. (50 % du coût T.T.C. est pris en charge par le Syndicat avec un plafond annuel de 55 000 € T.T.C.) reste à la charge de la commune **13 000 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le projet.

## 6) Aménagement du Lotissement communal du Courjou

Les travaux concernant la première phase sont estimés à 325 638.51 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le dossier ainsi présenté,
- **Décide** de lancer l'appel d'offres pour ces travaux.

## 7) Lotissement de Keruliou : commercialisation d'un lot

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la commercialisation du lotissement de Keruliou deux des lots avaient été réservés à un agrandissement éventuel du foyer-logements de la commune. Aujourd'hui, il s'avère que le lot cadastré ZL161 n'est plus utile au foyer-logements. Aussi, il demande au conseil municipal de se prononcer sur la commercialisation éventuelle de ce lot d'une contenance de 1 864 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à la commercialisation de ce lot.
- **Décide** de fixer le prix de vente à 11 € le m<sup>2</sup>.

## B - AFFAIRES SCOLAIRES

### Demande d'avance subvention de l'O.G.E.C. de l'école Saint-Briac

Le Maire présente à l'assemblée la demande de l'OGEC concernant une avance de versement de la subvention communale 2004 à l'association qui leur permettra de mieux gérer leur trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser 80 % de la subvention par avance, soit la somme de 10 000 €.

## C - ASSAINISSEMENT

### Assainissement / Pont Jilez

Le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise LOPIN de Plélo concernant des travaux de branchement d'eaux usées rue Pont Jilez pour un montant total de 2435.77 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les travaux de branchement d'eaux usées rue Pont Jilez.

## D - QUESTIONS DIVERSES

### Effacement réseau téléphonique Convention France Télécom

Le Maire présente à l'assemblée les conventions proposées par France Télécom pour effacement des réseaux téléphoniques de la rue de l'Argoat et de Koz Kastell. Les devis sont les suivants :

- Devis Câblage rue Koz Kastell.....450.00 € H.T.
- Devis Câblage rue de l'Argoat.....900.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet.

## Réunion du 10 mars 2005

## A - BATIMENTS COMMUNAUX

### 1) Allée de boules : choix de l'architecte

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 17 décembre 2004, elle a approuvé le démontage et le remontage de l'ancien atelier communal afin d'en faire des allées de boules couvertes à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration.

Le Conseil municipal :

- **Décide**, à l'unanimité, de retenir l'offre de Rolland HOANEN pour un montant de 52 950.00 € H.T. avec 4 236.00 € de taux forfaitaire d'honoraires (8%)

### 2) Ancien logement Perception : travaux de peinture

Le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 8 411.87 € H.T. avec la cage d'escalier pour un montant de 2 697.42 € H.T.

### 3) Citernes de gaz pour la Maison des associations Koz Kastell et du Stade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir un fournisseur de gaz pour la maison des associations ainsi que pour le stade.

Le Conseil Municipal :

- **Emet** un avis favorable à l'installation des citernes de gaz de Koz Kastell et du stade.
- **Décide**, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise PRIMAGAZ au prix de 690 € H.T. par tonne de gaz livré avec consignation gratuite ainsi que la location.

### 4) Clôture grillagée école

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour raison de sécurité, il est souhaitable d'installer une clôture grillagée pour fermer la cour de l'école primaire.

Le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise CMB pour un montant de 1 710.94 € H.T.

## B - MATÉRIEL

### 1) Acquisition d'une auto laveuse et d'une balayeuse

Pour un meilleur nettoyage de la salle omnisports, il est souhaitable de faire l'acquisition d'une auto laveuse et éventuellement d'une balayeuse pour le revêtement du terrain de tennis.

Le Conseil Municipal,

- **Décide**, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise LE GOFF CONFORT pour un montant de 5 400.74 € H.T. pour l'auto laveuse et de 2 181.46 € H.T. pour la balayeuse.

## C - QUESTIONS DIVERSES

### 1) Sentiers de randonnée - Convention Groupama

Le Maire présente à l'assemblée la convention rectifiée par Groupama relative aux sentiers de randonnée empruntant la propriété de Groupama Assurances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve**, les rectifications apportées par Groupama à la convention relative aux sentiers de randonnées
- **Emet** un avis favorable à la convention.

### 2) Autorisation d'ester en justice

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune durant son mandat.

### 3) Collecte des ordures ménagères dans le bourg de Bourbriac

Le Conseil Municipal confirme son souhait de maintenir deux passages dans le bourg de Bourbriac.

## Réunion du 1<sup>er</sup> avril 2005

## A - FINANCES

### 1) Vote des budgets primitifs 2005

Commune, cantine, lotissement, assainissement : accord unanime.

### 2) Vote des subventions

Accord unanime.

### 3) Taux d'imposition - Année 2005

Le Conseil Municipal décide le maintien des taux appliqués en 2004.

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	12.84
Foncier bâti	15.70
Foncier non bâti	68.43
Taxe professionnelle	13.40

## B - URBANISME

### 1) SBAFER : Convention promesse d'achat

Le Maire donne lecture de la proposition de conven-

tion présentée par la SBAFER comportant une promesse d'achat par la commune de 9 ha 48 a pour un montant de 33 945 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention ci-dessus présentée.

### 2) Voies et réseaux du Lotissement du Courjou

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 29 mars 2005, est la suivante : Entreprises HELARY et LOPIN 274 078.95 € T.T.C.

## C - QUESTIONS DIVERSES

### Matériel et logiciels informatiques Mairie

Le Conseil Municipal,

- **Décide**, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise JVS pour sa gamme Horizon Village comprenant un droit d'accès aux logiciels de 1 950 € H.T. (remise comprise) qui seront inscrits en investissement du budget principal 2005 et 3 800 € H.T. de redevance annuelle.

## Réunion du 28 avril 2005

## A - BATIMENTS COMMUNAUX

### 1) Transfert du Centre de Secours au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Le Conseil Municipal de Bourbriac,

- **Décide** le transfert en pleine propriété au SDIS 22 des bâtiments du Centre de Secours.

### 2) Contrôle amiante du Centre de Secours

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide**, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise Guingamp Coordination pour un montant de 180.00 € T.T.C. ainsi que les analyses qui pourraient s'avérer nécessaires.

## B - ECOLE

### 1) Convention scolaire Aviron

Le Maire présente à l'assemblée la convention scolaire proposée par le comité départemental des sociétés d'aviron relative à des séances d'aviron qui auront lieu du 23 mai au 2 juin 2005 pour des élèves de l'école primaire de Saint Briac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité la convention tripartite entre le comité départemental des sociétés d'aviron, l'école Saint Briac et la commune de Bourbriac.

- M. CONNAN Yannick ; Keranflech
- M<sup>me</sup> CARRIOU ép. MORFOISSE Brigitte ; Rest Vian
- M<sup>me</sup> BOURDOIS ép. PEUROU Gabrielle; rue d'Avaugour.

## A - BATIMENTS COMMUNAUX ET EQUIPEMENTS

### 1) Maîtrise d'œuvre pour création d'un terrain de football

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** : à l'unanimité de retenir l'offre de l'Atelier de Paysage Fayolles de Vannes pour un montant d'honoraires de 8% du coût estimé de 180 000 à 230 000 €.

### 2) Alimentation BT/EP de la rue de Koat Liou

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** :
  - Le projet d'aménagement de l'éclairage public de la rue de Koat Liou présenté par le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes d'Armor pour un montant de 18 500 € T.T.C.
  - Le projet d'effacement de basse tension de la rue de Koat Liou présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant de 35 250 € T.T.C après subvention.
  - La fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique de la rue de Koat Liou pour un montant de 13 350 € T.T.C. (génie civil) et 6 000 € H.T. (câblage).

### 3) Alimentation BT/EP de la rue de Pont Jilez

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** :
  - Le projet d'aménagement de l'éclairage public de la rue de Pont Jilez présenté par le Syndicat Départemental des Côtes d'Armor pour un montant de 5 000 € T.T.C.
  - Le projet d'effacement de basse tension de la rue de Pont Jilez présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant de 3 250 € T.T.C et aux conditions définies dans la convention « travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique ».
  - La fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique de la rue de Pont Jilez pour un montant de 2 350 € T.T.C. (génie civil) et 1 000 € H.T. (câblage).

## B - QUESTIONS DIVERSES

### 1) Tirage au sort des jurés d'Assises

Ont été désignés :

- M<sup>me</sup> GUYOT ép. LE NEINDRE Thérèse ; Lotissement Kergus
- M<sup>me</sup> SIMON ép. ANTOINE Chantal ; Coat Kermoal

### 2) Vente des lots dans les lotissements

Le Maire indique au Conseil Municipal que certaines personnes demandent à pouvoir faire l'acquisition de plusieurs terrains dans les lotissements communaux de la commune de Bourbriac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** la vente d'un seul lot par lotissement pour une même personne.

### 3) Raccordement aux égouts

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix à appliquer pour un particulier qui demande un deuxième raccordement à l'assainissement collectif pour une même maison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de faire payer une taxe par raccordement demandé.
- Les travaux à réaliser dans le domaine public restent à la charge de la commune.

### 4) Aménagement éclairage public Lotissement de Pen ar Hoat

Le Conseil Municipal décide la réalisation de l'éclairage public pour un montant de 13 150 € T.T.C. à la charge de la commune.

### 5) Clôture grillagée : Écopoint Roudoué

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour raison d'hygiène et afin d'éviter de polluer la rivière, il est souhaitable d'installer une clôture grillagée à l'arrière de l'écopoint situé à Roudoué.

Le conseil municipal,

- **Décide**, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise Ziegler pour un montant de 825.93 € H.T .

### 6) Lotissement communal de Pen ar Hoat : voirie définitive

Le Maire présente à l'assemblée le dossier « projet » de la voirie définitive du lotissement de Pen ar Hoat, établi par les services de l'Équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le dossier ainsi présenté pour un montant de travaux estimé à 107 297.94 € T.T.C.
- **Décide** de lancer l'appel d'offres pour ces travaux.

## C - DIVERS

### 1) Intervention de M<sup>me</sup> Annie POUILLE :

- Suite à un sondage réalisé auprès des familles, la Courte Echelle envisage l'ouverture du centre aéré toute la journée du mercredi avec possibilité de repas au restaurant du Collège. Reste à régler

1

## Trottoirs Villeneuve et Goas ar Mogn

Marchés attribués à l'Entreprise Hélyary

2

## Éclairage public de la Villeneuve

Terminé fin mai

3

## Construction classe supplémentaire à l'École primaire

Permis de construire déposé

Terrassement en juillet

Clôture des travaux prévue fin décembre.

4

## Éclairage public :

▪ Pont Dider

▪ Jonction rue de Koat Liou à Pors Gouriou

Marchés attribués à ETDE

Ordre de service donné

## Réseau assainissement bas du bourg

Marchés attribués

à Eurovia (canalisation) :

55 512,34 € TTC

et Vidéo Injection (contrôle) :

571,69 € TTC

Début des travaux le 21 août 2006

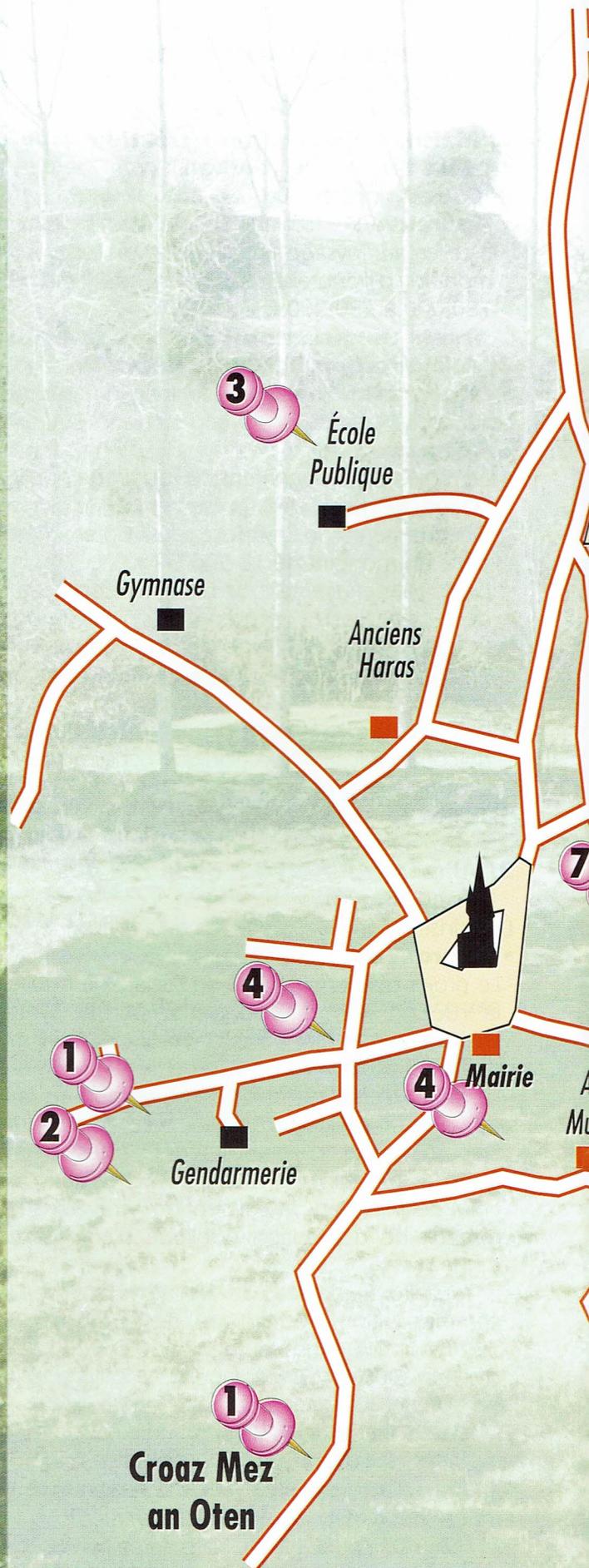
et fin le 21 octobre 2006.

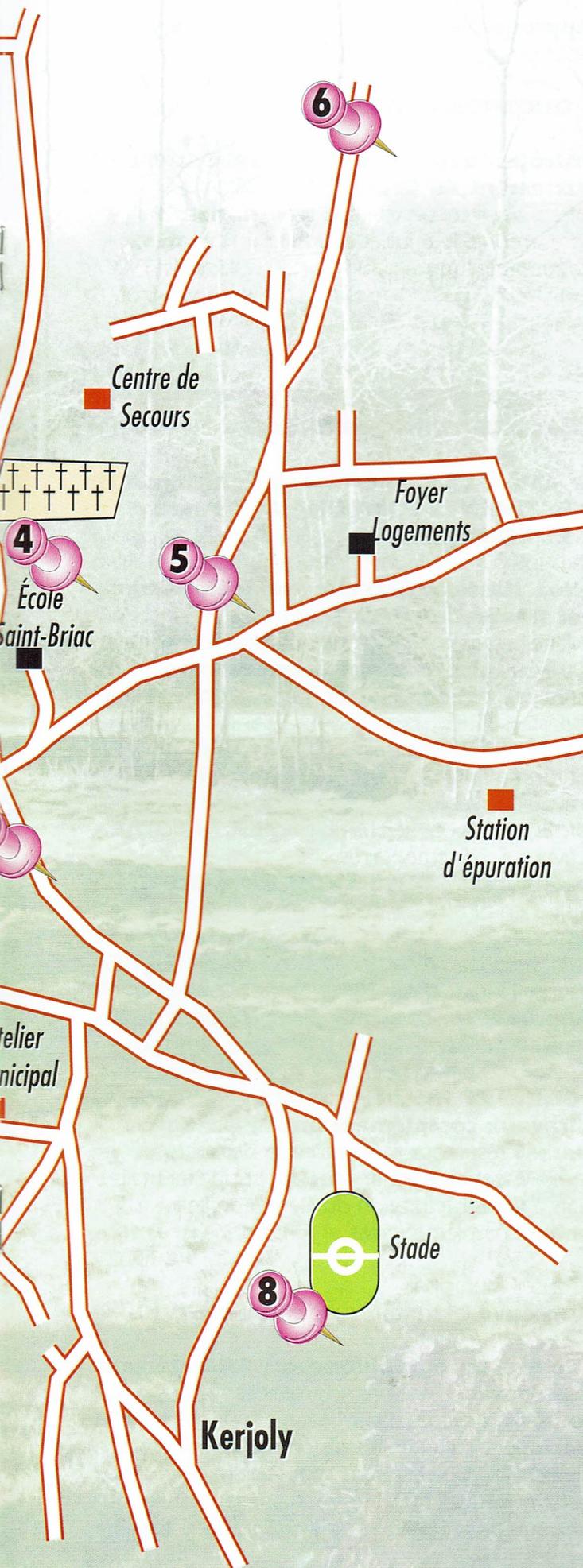
## Programme voirie

Parc de la D.D.E. : 128 099,90 € H.T.

(Programme de base).

Début des travaux : Juillet 2006





5

### Rue de Koat Liou et Hent Glaz

Réception le 29 juin 2006.

6

### Voirie et éclairage public à Pen ar Hoat

Réception le 29 juin 2006.

7

### Allées de boules couvertes et déconstruction de l'ancien atelier communal

Total marché

62 474,77 € H.T.

Travaux en cours

8

### Terrain de foot

Marchés attribués :

à ESCEEV/Poher

259 214,06 € H.T.

Réunion de coordination des entreprises le 6 juin 2006.

Ensemencement prévu fin septembre.

### Éclairage

Net commune

32 250,00 € T.T.C.

### Assainissement Collectif à :

### Penvern, Saint-Houarneau, Cosquer-Danouët

Maîtrise d'œuvre D.D.A.

1 Dossier demande subvention en cours

2 Études rendues 30/08/2006

3 Travaux en 2007

Étude d'incidence : AETEO

Relevé topographique : Le Coz-Dzikovsky

### P.L.U.

Réunion des personnes publiques associées le 7 juin,

Rapport de présentation remis le 21 août,

Approbation en septembre.

Opposable en novembre.

la demande du centre aéré fonctionnant toute la journée lors des petites vacances scolaires.

- Centre aéré de l'été : sollicite Monsieur le Maire pour que soit effectués quelques travaux simples avant l'ouverture du centre aéré.

## Réunion du 8 juillet 2005

### A - URBANISME

#### 1) Marché de maîtrise d'œuvre - Viabilité définitive du Lotissement de Pen ar Hoat

Le Conseil Municipal approuve la maîtrise d'œuvre proposée par les services de la D.D.E. concernant les travaux de viabilité définitive du Lotissement de Pen Ar Hoat.

Il s'agit d'une mission complète, avec un forfait de rémunération de 3 219.75 € H.T.

#### 2) Aménagement rue de Koat Liou

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 6 juillet 2005, est :

- Héлары pour un montant T.T.C. de : 394 869.69 €

### B - ASSAINISSEMENT

#### 1) Marché de maîtrise d'œuvre : Réhabilitation de réseaux eaux usées Bas de la place du Bourg

Le Conseil Municipal accepte le marché de maîtrise d'œuvre proposé par les services de la D.D.A.F. concernant les travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées du bas de la place du Bourg.

Il s'agit d'une mission complète, avec un forfait de rémunération de 3 960.00 € H.T.

#### 2) Marché d'assistance conseil - Études préalables à la réalisation de 3 stations d'épuration

Le Conseil Municipal accepte le marché d'assistance conseil proposé par les services de la D.D.A.F. concernant les études préalables à la réalisation de 3 stations d'épuration aux hameaux de Saint-Houarneau, Pen ar Vern et Cosquer Danouët.»

Il s'agit d'une mission complète, avec un forfait de rémunération de 3 986 € H.T.

### C - BATIMENTS COMMUNAUX

#### 1) Contrôle et entretien Chaudières Koz Kastell

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** les devis de la Société CMD pour un montant annuel T.T.C. de 90.69 € par chaudière, pour l'entretien des chaudières à gaz de Koz Kastell.

#### 2) Stores bureaux Communauté de Communes

Le Conseil Municipal,

- **Approuve**, le devis de la Société AMT Technostor pour un montant T.T.C. de 932.88 €.

### D - QUESTIONS DIVERSES

#### Contrôle des réseaux assainissement Lotissement du Courjou

L'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres, réunie le 6 juillet 2005, est :

- Vidéo Injection pour un montant T.T.C. de 1 350.59 €.

## Réunion du 9 septembre 2005

### A - BATIMENTS COMMUNAUX ET EQUIPEMENTS

#### 1) Koz Kastell : Travaux complémentaires et travaux en moins

Le Maire présente à l'assemblée les devis concernant des travaux supplémentaires et les travaux en moins relatifs à la restructuration du bâtiment de Koz Kastell :

- Travaux complémentaires  
Lot 4 Artimen Le Provost ..... 3 318.90 € T.T.C.
  - Travaux en moins  
Lot 5 CRA ..... **- 1 757.74 € T.T.C.**
  - Travaux complémentaires  
Lot 8 Brunet..... 2 908.19 € T.T.C.
  - Visites en plus  
Mission SPS
  - Guingamp Coordinat. .... 264.91 € T.T.C.
- Le Conseil Municipal,
- **Approuve** les travaux supplémentaires et les travaux en moins.

#### 2) Centre de Secours : Travaux complémentaires

Le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise STAF concernant des travaux supplémentaires relatifs à la restructuration du Centre de Secours :

- Travaux complémentaires  
Lot 6 STAF..... 3 318.90 € T.T.C.
- Le Conseil Municipal,
- **Approuve** les travaux supplémentaires.

#### 3) Relevé topographique du futur terrain de football

Le conseil municipal :

- **Décide**, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise le cabinet ATGT pour un montant de 908.96 € T.T.C.

#### 4) Acquisitions d'extincteurs

Le devis de la société ISOGARD qui a le contrat de maintenance est le suivant :

- 6 extincteurs + panneaux et consignes  
1 144.63 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

- **Accepte** l'acquisition du matériel ci-dessus.

### B - ÉCOLES

#### 1) Acquisition d'un presse-purée au Restaurant scolaire

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que pour la confection de la purée et de la soupe, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un presse purée. Le devis est le suivant :

- 1 presse purée 550.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

- **Décide**, l'acquisition du matériel ci-dessus.

#### 2) Acquisition de tables et chaises à l'École Primaire

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que l'effectif des enfants de l'école publique de Bourbriac est en augmentation. Aussi, il propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition de mobilier complémentaire :

- 1 table et 1 chaise ergonomique. 202.61 € T.T.C.
- 6 chaises ..... 416.22 € T.T.C.
- 1 tableau blanc ..... 85.51 € T.T.C.
- 2 ballons de basket ..... 12.92 € T.T.C.
- TOTAL ..... 717.26 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

- **Accepte** l'acquisition du matériel ci-dessus.

### C - PERSONNEL COMMUNAL

#### 1) Contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Julien PHILIPPE d'effectuer un apprentissage au sein du service-espace vert de la commune de Bourbriac afin de préparer un Brevet Professionnel Travaux Paysagers niveau IV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Emet**, un avis favorable à la signature du contrat d'apprentissage entre la commune et Monsieur Julien PHILIPPE.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

### D - DIVERS

#### Taxi supplémentaire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'entreprise PEUROU pour l'obtention d'une place de taxi supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Emet** un avis favorable à l'obtention d'une place

de taxi supplémentaire.

- **Fixe** le nombre de taxis admis à être exploités sur le territoire de la commune de Bourbriac à quatre
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

## Réunion du 30 septembre 2005

### A - URBANISME

#### 1) Révision du Plan Local d'Urbanisme

##### ARRÊT DU PROJET

**Vu** la délibération en date du 13 décembre 2002 prescrivant la révision du PLU et définissant les modalités de concertation ;

**Vu** la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000.

**Vu** le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les documents graphiques, le règlement d'urbanisme et les annexes ;

**Vu** l'accord du Syndicat Mixte du Pays de Guingamp en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal :

- Valide le débat de la séance du 28 janvier 2005 portant sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable ;
- Tire le bilan de la concertation ;
- Arrête le projet de révision du PLU tel qu'il figure en annexe à la présente délibération,
- Précise qu'il sera transmis pour avis :
  - Au Préfet
  - Au Président du Conseil Régional,
  - Au Président du Conseil Général,
  - Aux Présidents des Chambres Consulaires (Agriculture, Métiers, Commerces et Industries),
  - Aux communes voisines et aux établissements publics de coopération communale qui ont demandé à être consultés ;
- Précise que toute personne ou tout organisme et notamment les associations agréées peuvent consulter le projet PLU arrêté en Mairie.

#### 2) Reprographie des dossiers P.L.U.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le dossier P.L.U. doit être reproduit en plusieurs exemplaires afin de pouvoir être transmis aux personnes publiques consultées.

- Décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de Repro Copie 2000 pour un montant de 127.50 € T.T.C. par dossier.

#### 3) Vente des lots du lotissement du Courjou

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la via-

bilisation du lotissement du Courjou est pratiquement achevée. Les actes notariés peuvent désormais être établis.

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord pour la vente des lots du lotissement du Courjou au prix de 11€ le m<sup>2</sup> tel qu'il a été fixé par délibération du 2 juillet 2004.

#### **4) Lotissement du Courjou : Travaux complémentaires**

Le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise LOPIN concernant des travaux supplémentaires relatifs à la viabilisation du Lotissement du Courjou :

- Travaux complémentaires 404.00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

- Approuve les travaux supplémentaires.

### **B - ASSAINISSEMENT**

#### **Poste de relèvement de l'assainissement collectif de la Salle des Forges**

Le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il est nécessaire de changer le coffret électrique ainsi que les deux pompes du poste de relèvement de la salle des Forges.

Le devis est le suivant :

- Changement du coffret électrique  
3 541.48 € H.T.
- Remplacement des deux pompes  
10 180.00 € H.T.

Le Conseil Municipal donne son accord.

### **C - AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **1) Subvention Collège Jules Ferry / 2004**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 21 octobre 2004, elle avait octroyé une subvention de 570 € au collège Jules Ferry de Bourbriac pour le voyage des élèves de 6<sup>ème</sup> à Pléneuf Val André. Le versement de la subvention n'ayant pas été effectué il propose au Conseil Municipal de réinscrire cette somme sur le budget principal 2005 de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention.

#### **2) Subvention Collège Jules Ferry 2005 : Voyage de Pléneuf Val André**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention suivante :

- Collège Jules Ferry 684 €

### **D - DIVERS**

#### **1) Assainissement : réhabilitation du réseau du bas de la Place du Centre**

##### **Approbation de l'avant-projet**

Le Conseil Municipal

- **Adopte** le dossier «avant-projet» de la réhabilitation du réseau d'assainissement eaux-usées du bas de la place du Centre pour un montant de 100 000 € H.T. soit 119 600 € T.T.C.

- **Adopte** le plan de financement selon les propositions suivantes :

- Subvention	
du Conseil Général.....	100 000 € x 30%
.....	30 000.00 €
- Agence de l'Eau	
Loire Bretagne.....	29 700 € x 35%
.....	10 395.00 €
- Fonds propres de la commune	
ou emprunt.....	59 605.00 €
- TVA récupérable.....	19 605.00 €

**Soit un total T.T.C. de ..... 119 600.00 €**

#### **2) Extension éclairage public rue Hent Garenn**

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** : le projet d'extension d'éclairage public de la rue Hent Garenn présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant de 850 € T.T.C.

#### **3) Rénovation éclairage public rue Hent Garenn et rue du Télégraphe**

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** : le projet de rénovation d'éclairage public de la rue Hent Garenn et la rue du Télégraphe présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant de 1 305.00 € T.T.C.

#### **4) Rénovation éclairage public Goas ar Mogn**

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** : Le projet de rénovation d'éclairage public de la rue Goas Ar Mogn présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant de 1 170.00 € T.T.C. et aux conditions définies dans la convention «Travaux Eclairage Public» effectués dans le cadre du transfert de compétence».

#### **5) Remplacement des coffrets du Terrain de football**

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** : le projet de remplacement des coffrets du terrain de football présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant de 1 200.00 € T.T.C. et aux conditions définies dans la convention «Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

#### **6) Centre de Secours : Travaux complémentaires**

Le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entre-

prise ALUVER SARL concernant des travaux supplémentaires relatifs à la restructuration du Centre de Secours :

- Travaux complémentaires pose d'un Digicode 429.49 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

▪ **Approuve** les travaux supplémentaires.

### 7) Koz Kastell : Avenant pour travaux en moins

Le Maire présente à l'assemblée l'avenant concernant des travaux en moins relatifs à la restructuration du bâtiment de Koz Kastell :

- **Travaux en moins**

**Lot 1 POHER 11 817.74 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

▪ **Approuve** les travaux en moins.

## Réunion du 4 novembre 2005

### A - VOIRIE - URBANISME

#### 1) Trottoirs de Goas ar Mogn

Le Maire présente à l'assemblée le dossier « projet » d'aménagement d'un trottoir rue Goas Ar Mogn, établi par les services de l'Équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

▪ **Emet** un avis favorable de principe concernant le dossier ainsi présenté pour un montant de travaux estimé à 14 570.87 € T.T.C ainsi que l'option d'un montant de 7 415.20 € T.T.C.

#### 2) Aménagement de la Villeneuve

Le Maire présente à l'assemblée le dossier « projet » d'aménagement de la Villeneuve, établi par les services de l'Équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

▪ **Emet** un avis favorable de principe concernant le dossier ainsi présenté pour un montant de travaux estimé à 64 344.80 € T.T.C.

#### 3) Voirie définitive du Lotissement de Pen ar Hoat

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 18 octobre 2005, est :

▪ BEUREL pour un montant de 83 281.07 € T.T.C.

### B - ASSAINISSEMENT

#### 1) Transfert de la compétence d'assainissement non collectif à la Communauté de Communes du Pays de Bourbriac

▪ **VU** la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et l'Arrêté du 6 mai 1996 qui imposent aux collectivités de prendre en charge le contrôle du bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes et de mettre en place, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2006, un Service Public pour

l'Assainissement Non Collectif (SPANC),

▪ **CONSIDERANT**, que la Commune ne dispose pas des moyens techniques requis pour assurer directement les missions d'un SPANC Communal

▪ **VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2005 (27 voix « Pour » et 1 « Contre ») se prononçant en faveur du transfert de la compétence Assainissement Non Collectif à la Communauté de Communes du Pays de Bourbriac,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

par 15 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 « Abstention »,

▪ **DECIDE** le transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif » à la Communauté de Communes du Pays de Bourbriac.

### C - BATIMENTS COMMUNAUX

#### 1) Nettoyage des hottes de cuisine de la Salle Polyvalente et du Restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

▪ retient la proposition de l'entreprise NET EXPLOR'AIR, option 2, pour un montant de 1 290.48 € T.T.C.

#### 2) Convention Terrain de football de Moustéru

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention entre la commune de Bourbriac et la commune de Moustéru de mise à disposition du club de football de Bourbriac du terrain de football de Moustéru pour la saison 2005-2006. Le club pourra utiliser le terrain de football lors de 11 matches moyennant le versement de la somme de 30 € par match qui seront versés par la commune de Bourbriac à la commune de Moustéru.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

▪ **Emet** un avis favorable à la convention présentée ci-dessus.

### D - DIVERS

#### Extension d'élevage - Enquête publique

Le Maire présente à l'assemblée le dossier d'enquête publique ouverte sur la commune de Gurunhuel, projet présenté par la SCEA des Deux Rivières en vue de l'extension d'un élevage de veaux de boucherie au lieu-dit « Le Dourdu » en Gurunhuel, déclaré pour 199 veaux de boucherie qui comprendra après travaux 583 veaux de boucherie ainsi que la mise aux normes du plan d'épandage installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Emet le vote suivant

POUR	12
NON	1
BLANC	2

## E - TARIFS COMMUNAUX 2006

Voir le tableau en page II de couverture.

### Réunion du 16 décembre 2005

## A - BATIMENTS COMMUNAUX

### 1) Réalisation d'allées de boules couvertes

Le Maire rend compte au conseil municipal de l'ouverture des plis pour les travaux cités ci-dessus.

Les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, réunie le 22 novembre 2005, sont les suivantes

<b>Lot n° 1</b>	Démolition-Désamiantage .....	
	POHER.....	3 277.70 € H.T.
<b>Lot n° 2</b>	Terrassement.....	
	POHER.....	10 658.49 € H.T.
<b>Lot n° 3</b>	Gros-œuvre.....	
	POHER (dont l'option) .	17 358.34 € H.T.
<b>Lot n° 4</b>	Charpente métallique.....	
	GOURET .....	18 854.17 € H.T.
<b>Lot n° 5</b>	Menuiserie Bois	
	OMNES.....	7 913.00 € H.T.
<b>Lot n° 6</b>	Plomberie Sanitaires.....	
	INELEC.....	638.16 € H.T.
<b>Lot n° 7</b>	Electricité	
	INELEC.....	3 774.91 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention : prend acte des décisions prises.

### 2) Allées de boules couvertes : Mission SPS

Le Conseil Municipal,

▪ **Retient** la proposition E.F. Environnement pour un montant H.T. de 582.00 € H.T.

### 3) Logements locatifs de Hent Garenn : Travaux complémentaires

Le Conseil Municipal, accepte le devis de l'entreprise GAUTIER concernant des travaux supplémentaires relatifs à la création de 5 logements locatifs sociaux :

Travaux complémentaires :

Lot 6	GAUTIER	271.73 € H.T.
-------	---------	---------------

### 4) Extension du Groupe Scolaire : Projet de maîtrise d'œuvre

Le Maire présente à l'assemblée le projet établi par la SARL BOUGET YANKOWSKI, Atelier d'architecture de Lannion pour la création d'un bâtiment supplémentaire à l'école primaire.

- Travaux (Estimation) 126 000.00 € H.T.

- Honoraires (10 %) 12 600.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

▪ **Approuve** le projet d'extension du groupe scolaire pour un montant estimatif de 126.000 € H.T.

▪ **Accepte** à l'unanimité la proposition faite par la

SARL BOUGET YANKOWSKI, atelier d'architecture, pour une mission de maîtrise d'œuvre du projet d'extension de l'école primaire pour un montant de 12.600 € H.T.

## 5) Programme travaux de voirie 2005 Demande de D.G.E.

Le Maire présente à l'assemblée le projet de renforcement de plusieurs voies communales.

Il indique à l'assemblée qu'il y a lieu d'approuver le projet et de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

▪ **approuve** le projet de renforcement des voies communales suivantes :

VC de contournement du gymnase et rond point

VC N° 62 de Kervoïc

VC N° 61 de Kerliviou

VC N° 61 de Goas Leve

VC N° 15 de Stanguenat

VC N° 29 de Kerbars vers St Houarneau

VC N° 163 de Coat Negaret

VC N° 117 de Ty Nevez vers la RD 22

VC N° 53 de Kerguissec

VC N° 51 et 52 de Villeneuve Chermat

VC N° 109 du Helloc'h

VC N° 110 de Kerauffredou

VC N° 113 du Vern vers la RD 8

VC d'accès de Roscaradec

VC N° 58 de Langoat

dont le montant des travaux s'élève à la somme de : 138 973.80 € H.T.

## B - FINANCES

### 1) Demande d'avance subvention O.G.E.C.

Le Maire présente à l'assemblée la demande de l'OGEC concernant une avance de versement de la subvention communale 2005 à l'association qui leur permettra de mieux gérer leur trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser 80 % de la subvention par avance, soit la somme de 7 020 €.

## C - EQUIPEMENTS ET MATERIELS DIVERS

### 1) Acquisition d'une armoire vestiaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans son rapport de visite du restaurant scolaire, la Direction des Services Vétérinaires demande que soit installée une armoire dans les vestiaires.

▪ **Décide**, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société HYGIAL pour un montant de 298.00 € H.T.

### 2) Matériel informatique de la bibliothèque Contrat de maintenance

Le Conseil Municipal,

▪ **Emet** un avis favorable à la proposition de

contrat de maintenance de la société C3rb Informatique, pour un montant de 147.24 € H.T./Trimestre

## D - DIVERS

### 1) Travaux de terrassement au Danouët

Le Maire informe l'assemblée que l'association du Danouët propose de prendre en charge le coût H.T. des travaux de terrassement d'un terrain situé au Danouët.

### 2) Pavillons H.L.M : Terrain d'implantation et convention de réalisation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de son programme d'habitat collectif pour 2005 Côtes d'Armor Habitat a décidé la réalisation

de 5 pavillons sur les lots 19, 20 et 21 du lotissement de Pen Ar Hoat. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer,

- d'une part, sur la cession du terrain d'implantation de ces pavillons à l'euro symbolique,
- d'autre part, sur la convention de réalisation qui comprend notamment la participation de Côtes d'Armor Habitat aux frais de viabilité du terrain d'un montant de 12 214 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à la cession du terrain d'implantation des pavillons à Côtes d'Armor Habitat à l'euro symbolique.
- **Emet** un avis favorable à la convention de réalisation comprenant le versement à la commune de Bourbriac d'une participation aux frais de viabilité du terrain d'un montant de 12 214 € T.T.C.

## INFORMATIONS UTILES

### Les bouchons d'amour



Association parrainée par Jean-Marie Bigard

#### RÉCOLTEZ VOS BOUCHONS !

- Pour acheter du matériel pour sportifs handicapés (fauteuil, etc...)
- Pour améliorer les conditions de vie de tout handicapé
- Pour aider des opérations humanitaires ponctuelles.

#### UNIQUEMENT LES BOUCHONS EN PLASTIQUE DE BOISSONS BUVABLES PURES PAR LES ENFANTS

- De bouteilles d'eaux : plates ou gazeuses
- De boissons gazeuses
- De bouteilles de lait

Site national : [www.bouchonsdamour.com](http://www.bouchonsdamour.com)

Site régional : <http://perso.wanadoo.fr/Bouchonsdamour>

#### VOS POINTS DÉPÔTS :

- Georges GUYOMARD - Route de Kérien à Bourbriac
- Collège Jules Ferry
- Magasin Shopi Bourbriac
- Maison de la Presse
- Prim'Vert
- Boulangeries

Email : [georges.guyomard@ac-rennes.fr](mailto:georges.guyomard@ac-rennes.fr)

### Informations de la CPAM

#### Sans médecin traitant, vous êtes moins bien remboursé

Si nous n'avez pas encore déclaré de médecin traitant, vous serez moins bien remboursé lors de vos prochaines consultations ou pour vos soins.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'assuré qui n'a pas choisi de médecin traitant est considéré «**hors parcours de soins coordonnés**». Ainsi, **ses consultations sont moins bien remboursées, à 60%** au lieu de 70% dans le cadre du parcours de soins. Les médecins spécialistes peuvent également faire payer un dépassement qui n'est pas pris en charge par l'Assurance Maladie, ni par les mutuelles.

Exemple : pour une consultation chez un généraliste sur la base de 20 €, **vos remboursements seront diminués de 2€** si vous n'avez pas de médecin traitant.

**Le parcours de soins coordonnés**

permet d'être remboursé à 70% par l'Assurance Maladie, **si vous avez déclaré un médecin traitant**, lorsque vous consultez :

- votre médecin traitant,
- un médecin correspondant, c'est à dire un médecin consulté sur orientation du médecin traitant,
- un gynécologue, un ophtalmologue pour les cas précis de l'accès direct autorisé,
- un psychiatre ou un neuropsychiatre pour les patients de 16 à 25 ans,
- un autre médecin que votre médecin traitant si vous êtes loin de chez vous ou en cas d'urgence.

**Pour éviter d'être moins bien remboursé, choisissez un médecin traitant dès votre prochaine consultation (sans consulter uniquement pour cette formalité).**

**Plus d'informations sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)**

### Communiqué France Télécom

#### Campagne de sensibilisation pour l'élagage des branches débordant sur le domaine public routier

Arrivant à la période propice d'élagage, il est rappelé que le défaut d'élagage des arbres et plantations appartenant aux riverains de la voie publique peut gêner ou interrompre le service des Télécommunications par frottement des branches sur les câbles téléphoniques.

Les propriétaires des plantations concernées sont invités à réaliser ou faire réaliser les travaux d'élagage nécessaires pour éviter de compromettre le Service Universel des Télécommunications.

# Le budget communal 2006

Le budget communal se doit d'être apprécié sous deux aspects au moins : d'une part au travers des « indicateurs » du budget (fiscalité, emprunt) et d'autre part au regard des programmes d'investissements, encore élevés en 2006

## Les indicateurs

Les taux de la fiscalité communale sont inchangés par rapport aux années précédentes :

- Taxe d'habitation : 12.84% (moyenne départementale 17.32 %)
- Foncier bâti : 15.70% (moyenne départementale 20.74 %)
- Foncier non bâti : 68.43 % (moyenne départementale 67.98 %)
- Taxe professionnelle : 13.40% (moyenne nationale 15.52 %)

## L'endettement :

Au 1<sup>er</sup> janvier, il était de 1 257 801 € (en 2001, l'endettement était de 1 484 244 €)  
Malgré des programmes importants d'investissement la commune n'a pas emprunté depuis 2003.  
L'emprunt prévisionnel 2006 se montera à 461 233 €, mais ne sera réalisé qu'autant que de besoin.

## Les charges de fonctionnement

Elles se chiffrent à 1 703 515 €. Ce chiffre ne peut pas être comparés à celui de l'année 2005 car les normes comptables sont différentes en 2006.

La différence entre les recettes de fonctionnement et les charges permet de dégager un excédent prévisionnel de 630 000 € qui est viré à la section d'investissement.

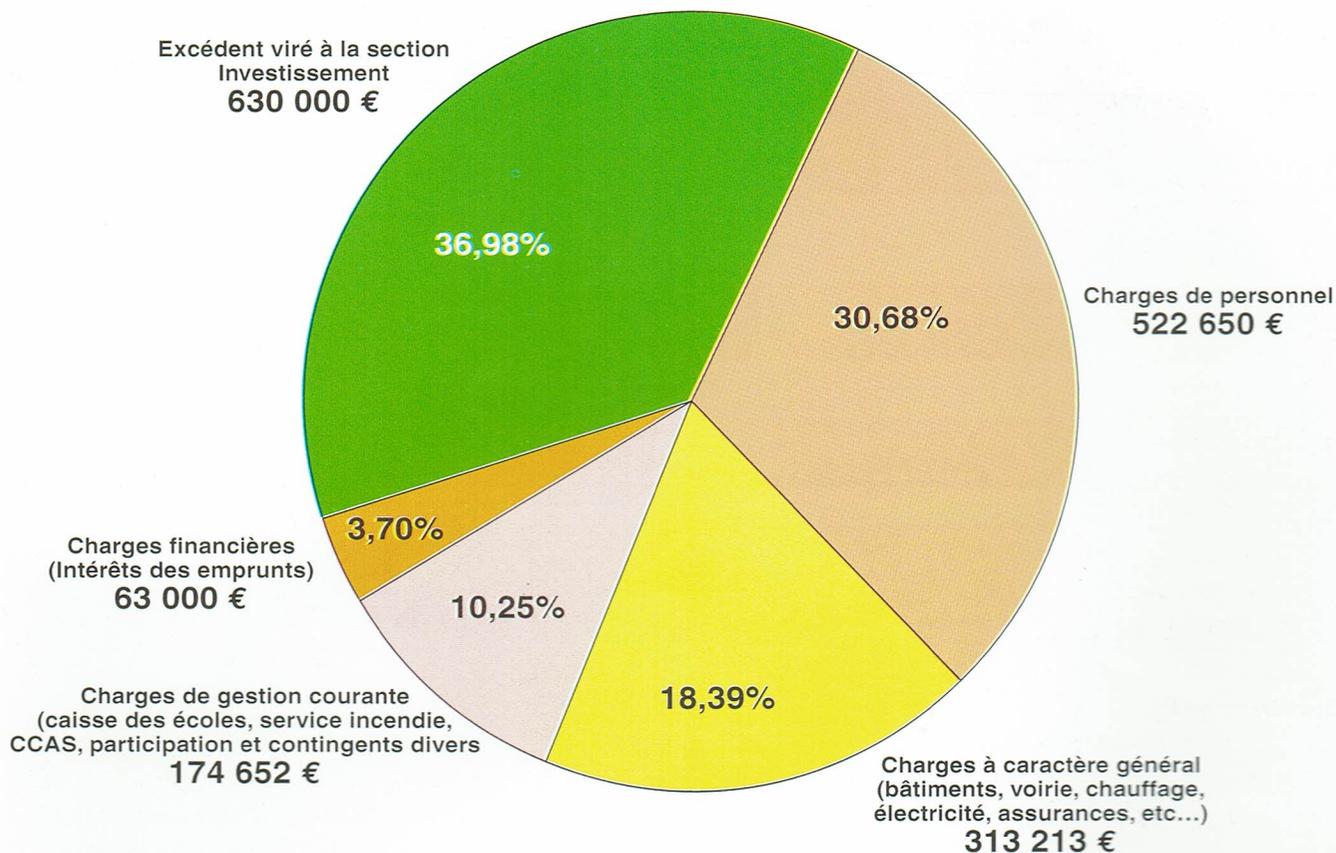
## L'investissement

Les programmes suivants d'investissement ont été adoptés par le conseil municipal :

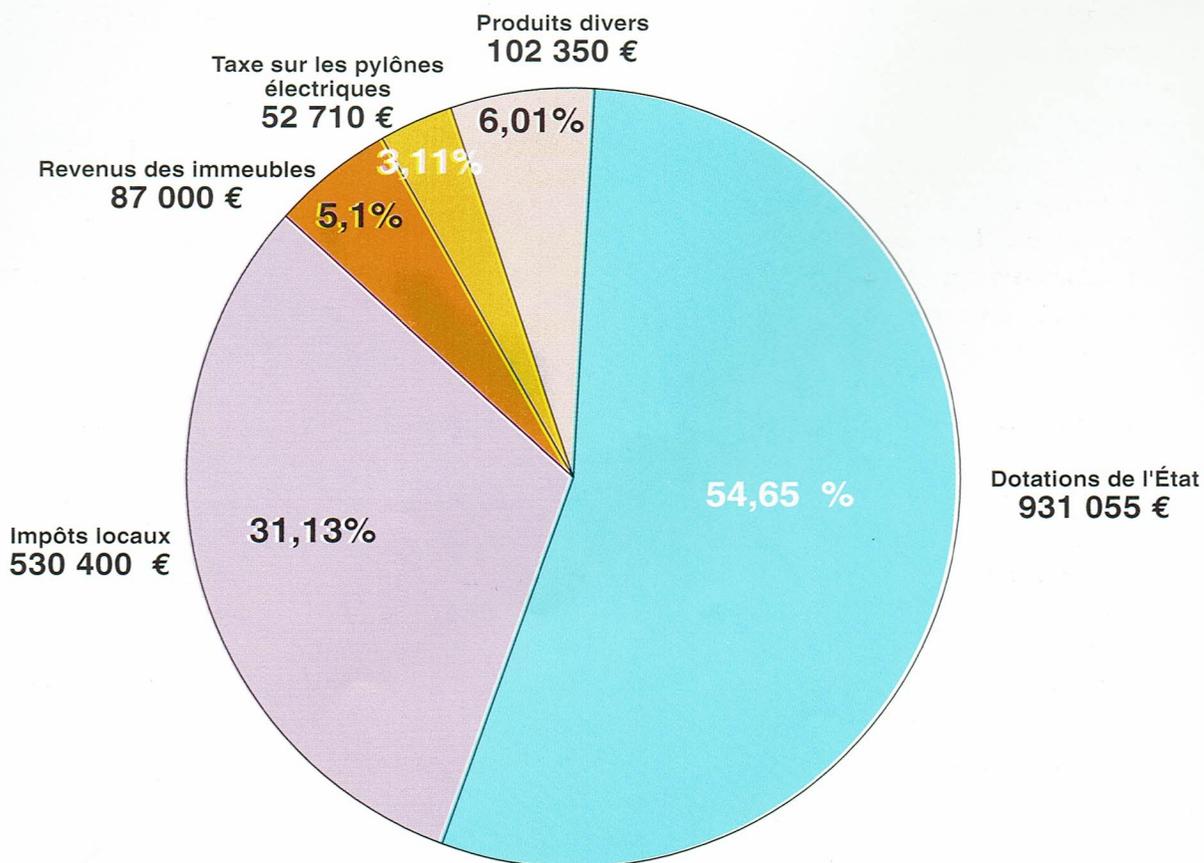
- **Programme de voirie 2006** : 5,724 km
- **Rue de Koat Liou** : achèvement des trottoirs, de l'éclairage et de la voirie.
- **Lotissement de Pen ar Hoat** : achèvement des trottoirs de l'éclairage et de la voirie.
- **La Villeneuve-Cité** : réalisation de l'éclairage public et d'un trottoir de liaison avec le bourg.
- **Goas ar Mogn** : prolongement des trottoirs pour la mise en sécurité des piétons
- **Bas de la place du bourg** : réfection du réseau d'assainissement
- **Ecole primaire** : construction d'un bâtiment destiné à recevoir d'une part la 6<sup>ème</sup> classe et d'autre part une salle d'apprentissage des langues
- Achèvement des **5 logements locatifs** communaux aux anciens haras de Hent Garenn et déconstruction de l'ancien atelier communal
- **Extension de l'éclairage public** entre la rue de Koat Liou et le lotissement de Pors Gouriou ainsi qu'à Pont Dider
- Programme d'entretien sur **l'église**
- **Construction de 4 allées de boules couvertes** rue de Pont Jilez pour les activités de loisirs du Club des Anciens
- **Création d'un terrain de football** supplémentaire afin de répondre aux besoins croissants de l'U.S.B.

**Le montant global des investissements s'établit à 2 463 015 €**

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1.703 515 €



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1.703 515 €



# Planning 2006 Salle de la Vallée des Forges

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
D 1		M 1		M 1		S 1		L 1		J 1	
L 2		J 2	AG + Repas	J 2		D 2	Bal	M 2		V 2	
M 3		V 3		V 3		L 3		M 3		S 3	Mariage
M 4		S 4	Repas	S 4		M 4		J 4		D 4	
J 5		D 5	Bal	D 5	Bal	M 5		V 5		L 5	
V 6	Vœux	L 6		L 6		J 6		S 6		M 6	Buffet
S 7		M 7	Buffet	M 7		V 7		D 7	Bal	M 7	
D 8	Loto	M 8		M 8		S 8		L 8	Loto	J 8	Musique
L 9		J 9		J 9		D 9	Bal	M 9		V 9	Musique
M 10		V 10	Spectacle	V 10	Repas	L 10		M 10		S 10	Mariage
M 11		S 11	Spectacle	S 11	Théâtre	M 11		J 11		D 11	Bal
J 12		D 12		D 12	Théâtre	M 12		V 12	Théâtre	L 12	
V 13		L 13		L 13	Réunion+Buffet	J 13		S 13		M 13	
S 14	Fest Noz	M 14		M 14		V 14		D 14	Bal	M 14	
D 15		M 15		M 15		S 15	Repas petite salle	L 15		J 15	
L 16		J 16		J 16		D 16	Bal	M 16		V 16	Fest Noz
M 17		V 17	Chorale	V 17	Loto	L 17		M 17		S 17	Mariage
M 18		S 18	Repas	S 18		M 18		J 18		D 18	Bal
J 19		D 19	Bal	D 19	Bal	M 19		V 19	Théâtre	L 19	
V 20		L 20		L 20		J 20		S 20	Cinéma	M 20	
S 21	Fest Noz	M 21		M 21		V 21	Chorale	D 21	Bal	M 21	
D 22	Bal	M 22		M 22		S 22	Réunion	L 22		J 22	
L 23		J 23		J 23		D 23	Bal	M 23		V 23	
M 24		V 24		V 24		L 24		M 24		S 24	Mariage
M 25		S 25	Repas	S 25	Théâtre	M 25		J 25	Loto	D 25	Bal
J 26		D 26	Loto	D 26	Théâtre	M 26		V 26		L 26	
V 27		L 27		L 27		J 27		S 27	Mariage	M 27	
S 28		M 28		M 28		V 28		D 28	Mariage	M 28	
D 29	Bal			M 29		S 29		L 29		J 29	
L 30				J 30		D 30	Bal	M 30		V 30	
M 31				V 31				M 31			

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
S 1	Mariage	M 1		V 1		D 1	Bal	M 1		V 1	
D 2		M 2		S 2		L 2		J 2		S 2	Téléthon
L 3		J 3		D 3	Bal	M 3		V 3		D 3	Bal
M 4		V 4		L 4		M 4		S 4		L 4	
M 5		S 5	Mariage	M 5		J 5		D 5	Bal	M 5	
J 6		D 6	Mariage	M 6	Don du sang	V 6		L 6		M 6	Don du sang
V 7		L 7		J 7		S 7		M 7		J 7	
S 8		M 8		V 8		D 8	Bal	M 8		V 8	Arbre
D 9		M 9		S 9	Mariage	L 9		J 9		S 9	de Noël
L 10		J 10		D 10	Bal	M 10		V 10		D 10	Loto
M 11		V 11		L 11		M 11		S 11	Repas	L 11	
M 12		S 12	Mariage	M 12		J 12		D 12	Loto	M 12	
J 13		D 13	Mariage	M 13		V 13		L 13		M 13	
V 14		L 14		J 14		S 14		M 14		J 14	
S 15		M 15		V 15		D 15	Bal	M 15		V 15	Arbre de Noël
D 16		M 16		S 16	Mariage	L 16		J 16		S 16	
L 17		J 17		D 17	Mariage	M 17		V 17		D 17	Bal
M 18		V 18		L 18		M 18		S 18	Repas	L 18	
M 19		S 19	Mariage	M 19		J 19		D 19	Bal	M 19	
J 20		D 20	Mariage	M 20		V 20		L 20		M 20	
V 21		L 21		J 21		S 21		M 21		J 21	
S 22	Mariage	M 22		V 22		D 22	Bal	M 22		V 22	
D 23	Mariage	M 23		S 23	Mariage	L 23		J 23		S 23	
L 24		J 24		D 24	Mariage	M 24		V 24		D 24	
M 25		V 25		L 25		M 25		S 25		L 25	
M 26		S 26	Mariage	M 26		J 26		D 26	Bal	M 26	
J 27		D 27	Mariage	M 27		V 27		L 27		M 27	
V 28		L 28		J 28		S 28	Fest Noz	M 28		J 28	
S 29	Mariage	M 29		V 29		D 29	Bal	M 29	Repas	V 29	
D 30		M 30		S 30	Mariage	L 30		J 30		S 30	Loto
L 31		J 31				M 31	Loto			D 31	Réveillon dansant

**VOIR TARIFS LOCATION PAGE II couverture**